

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 13 septembre 2016**

*Délibération 2016.CA.25*  
*Dossier HCERES*

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents : 24 Nombre de personnes représentées : 0 Majorité requise pour le vote : 12	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 3
--	--

Le Conseil d'administration approuve le dossier HCERES présenté.

  
Nicolas CHAILLE  
Président d'UBFC



Pièce jointe : dossier HCERES

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des  
académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »